

Et le mercredi après-midi, c'est le centre de loisirs !

Une demi-journée où s'équilibrent jeux, animations et temps calmes en respectant les rythmes de l'enfant. Renseignements et inscriptions auprès de votre Centre Social.

Accueil des enfants

Vous avez deux possibilités

- # Dès la sortie de la classe à 11h30, des animateurs prennent en charge les enfants pour rejoindre le restaurant du centre de loisirs
- # De 13h30 à 14h : au centre de loisirs.

Départ échelonné des enfants entre 17h30 et 18h30, c'est un moment privilégié d'échange entre parents et animateurs.

Et pour les vacances ?

Inscriptions auprès des Centres Sociaux

Un programme est à disposition 15 jours avant chaque période de vacances.



Où se renseigner ?

Direction Vie des Ecoles
et Restauration Scolaire
de la ville d'Aurillac

Centre Pierre Mendès France

37 rue des Carmes / **04 71 45 47 06**

education@aurillac.fr

Site internet : www.aurillac.fr



Pensez à venir mettre à jour votre dossier périscolaire à la Direction Vie des Ecoles, pour bénéficier des tarifs adaptés aux différentes prestations.

Si votre enfant est scolarisé

à l'école des Frères Delmas, Jean-Baptiste Rames,
la Fontaine ou le Palais :

Centre Social Municipal du Cap Blanc

77 bis Bd Jean Jaures

04 71 45 48 60 / accueil.capblanc@aurillac.fr

Site internet : www.aurillac.fr

à l'école des Alouettes, Belbex ou Paul Doumer :

Centre Social ALC Quartiers Ouest

Espace Hélicas

68 Bd Louis Dauzier

04 71 62 70 05 / centresocialalc@yahoo.fr

centresocialalc.fr

à l'école de Canteloube, les Dinandiers,
la Jordanne ou Tivoli :

Centre Social de Marmiers

10 rue Raymond Cortat

04 71 64 63 44 / centre-social-marmiers@wanadoo.fr

Site internet : centresocial.fr



Rentrée Scolaire 2017 | 2018

Lundi, Mardi et Jeudi

7h30	8h30	11h45	13h45	15h45	16h45	18h30
Garderie Matin	Classe	Pause Méridienne REPAS Garderie Midi	Classe	Activités Péri-Scolaires (TAP) Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)	Accueil de loisirs ALAE	

Vendredi

7h30	8h30	11h45	13h45	15h45	16h45	18h30
Garderie Matin	Classe	Pause Méridienne REPAS Garderie Midi	Classe	Multi-Activités	Accueil de loisirs ALAE	

Mercredi

7h30	8h30	11h30	13h30	18h30
Garderie Matin	Classe	REPAS Centre Social Garderie Midi	Accueil de loisirs Centre Social ALSH	

Notre ambition, l'égalité des chances
Notre volonté, l'épanouissement de nos enfants.
Liberté, Egalité, Fraternité !

Le Mot des Élus



À travers un décret ministériel déposé quelques semaines seulement avant les vacances scolaires, le Gouvernement a ouvert la voie à un possible retour dès la rentrée 2017 à la semaine scolaire de 4 jours, plongeant ainsi l'ensemble de la communauté éducative

dans un entre-deux anxiogène. Soucieuse de ne pas impacter hâtivement les conditions pédagogiques d'enseignement, la Municipalité d'Aurillac a décidé de ne pas toucher aux rythmes scolaires. En effet, depuis de nombreuses années, l'équipe municipale œuvre pour faire d'Aurillac une ville où l'école est un lieu d'égalité des chances et d'épanouissement des enfants. C'est pourquoi, depuis 2013 et le passage à la semaine scolaire de 4,5 jours, la ville d'Aurillac s'est engagée dans une profonde restructuration de son tissu scolaire afin d'articuler les temps scolaires et périscolaires, de renforcer le lien éducatif entre petite enfance et enfance, de développer la mixité sociale sur l'ensemble des écoles, de mettre en place des dispositifs passerelles sur tout le territoire communal et de conserver une moyenne d'enfants homogène et pédagogiquement viable. Depuis 2013, ce travail mené en totale concertation avec les membres de la communauté éducative a toujours été envisagé sous l'angle du bien-être des enfants.

Aussi, compte tenu de l'impact significatif des modifications induites par un retour à la semaine de 4 jours, mais aussi de la remise en question du travail collectif fourni depuis quatre années que cela impliquerait, la Municipalité d'Aurillac n'a pas souhaité envisager un éventuel changement des rythmes scolaires et préfère poursuivre le processus engagé pour offrir les meilleures conditions de réussite aux enfants et de travail aux enseignants et aux agents municipaux.

Pierre MATHONIER
Maire d'Aurillac

Claudine FLEY
Adjointe au Maire à l'Éducation,
l'Enfance et la Petite Enfance

Autour de la classe



Entre 7h30 et 8h30

Les enfants peuvent démarrer leur journée en douceur dans les locaux de l'école. (tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 11h45 et 12h15

Un accueil est proposé aux enfants en attendant l'arrivée de leurs parents. Le mercredi, de 11h30 à 12h15

Entre 11h45 et 13h45

Repas : Attentive aux valeurs nutritives des repas servis dans ses restaurants, la ville a adopté le Plan National Nutrition Santé (PNNS) (tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 13h20 et 13h45

Les enfants sont accueillis en attendant la reprise de la classe.

Entre 15h45 et 16h45

Après la classe, possibilité d'accéder aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Entre 16h45 et 18h30

Un Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E.) permet de terminer la journée de façon ludique et éducative. (tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)



Le programme des activités périscolaires sera distribué dans chaque école.

Après la classe



De 15h45 à 16h45 : T.A.P.*

A chacun son rythme

Activités à cycles (de vacances à vacances) : sportives, culturelles, scientifiques, citoyennes,...

INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Activités libres : accueil de loisirs éducatifs, avec possibilité de départ échelonné.

Etude/ Travail personnel : Pour les enfants de CM1 et CM2.

Accompagnement à la scolarité : organisé par les centres sociaux, en partenariat avec les enseignants et le C.C.A.S. d'Aurillac.

Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) : organisées par les équipes enseignantes.

De 16h45 à 18h30 : A.L.A.E.

Les activités périscolaires se poursuivent

Activités spécifiques : (de vacances à vacances) : les enfants peuvent découvrir des activités sportives ou culturelles (par exemple : boxe, escrime, équitation, théâtre,...)

SUR INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Accueil de loisirs : diverses activités ludiques avec départ échelonné.

*T.A.P. : temps d'activités périscolaires organisés par la ville et les centres sociaux